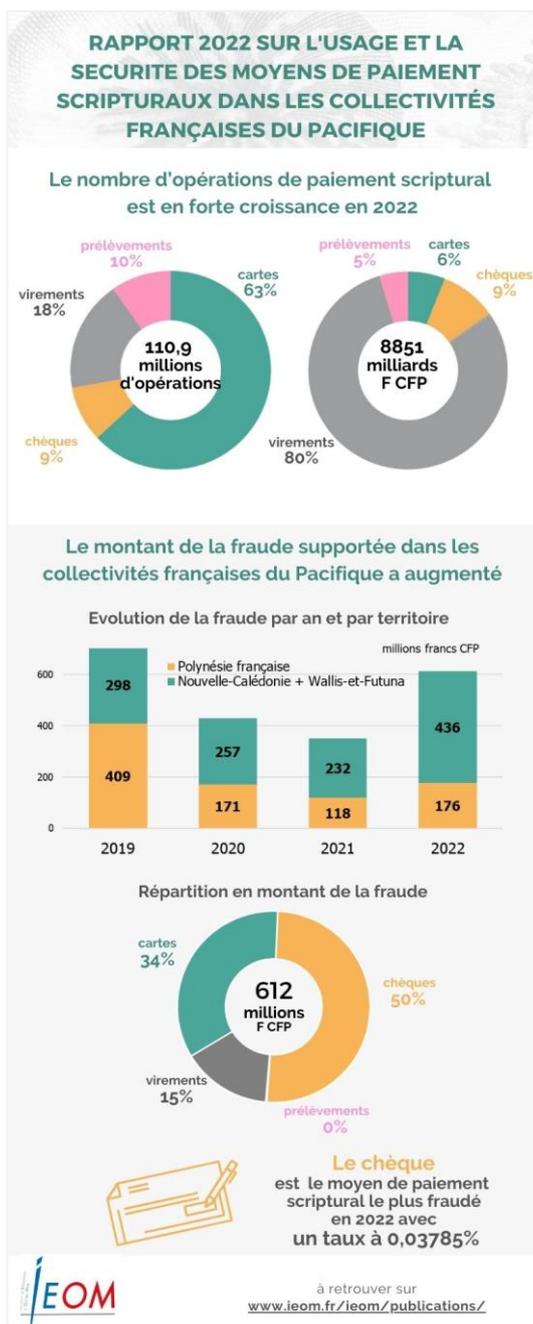


Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} septembre 2023

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publie le rapport 2022 sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles de Wallis-et-Futuna).



Ce nouveau rapport indique que la croissance du nombre d'opérations de paiement a poursuivi en 2022 sa hausse au même rythme qu'en 2021 (+10,9 %), avec un usage de plus en plus soutenu de la carte bancaire. Le chèque, en recul depuis plusieurs années, est désormais le moyen de paiement scriptural le moins utilisé, derrière le virement et le prélèvement. Après deux années de baisse, la fraude sur les moyens de paiement scripturaux a augmenté en 2022, en particulier sur le chèque et le virement, mais les montants restent contenus au regard du montant total des transactions effectuées.

L'année 2022 a été de nouveau marquée par une forte croissance du nombre d'opérations de paiement scriptural

Sur les trois collectivités du Pacifique, le nombre d'opérations de paiement a atteint plus de 110,9 millions, une année record après la progression déjà spectaculaire enregistrée en 2021 (+10 %). Avec 67,7 millions d'opérations, la Nouvelle-Calédonie concentre 61 % du nombre des transactions scripturales des collectivités françaises du Pacifique, quand la Polynésie française enregistre sur la même période 42,8 millions d'opérations. Le montant global de ces opérations s'est élevé à 8 850,8 milliards de F CFP.

La carte bancaire confirme son statut de moyen de paiement du quotidien

Avec 70 millions de paiements en 2022, la carte bancaire a marqué une hausse de près de 18 % de son utilisation et porte désormais plus de 63 % du nombre de transactions scripturales. Néanmoins, le montant moyen d'un paiement par carte reste très faible, à 7 612 F CFP, quand celui d'un chèque s'élève à 81 427 F CFP. Les chèques, qui marquent encore une baisse de leur usage, sont désormais moins utilisés que les virements et que les prélèvements. La part des virements dans les montants totaux échangés par paiement scriptural ne cesse de progresser, pour s'établir au-dessus de 80 % cette année.

Le montant de la fraude supportée dans les collectivités françaises du Pacifique a augmenté, après deux années de forte baisse

La fraude sur les moyens de paiement scripturaux a représenté 612 millions de F CFP en 2022, dont 436 millions de F CFP en Nouvelle-Calédonie et 176 millions de F CFP en Polynésie française. En Nouvelle-Calédonie, la fraude sur le chèque a été la plus significative, conséquence d'une action forte des établissements financiers pour lutter contre la pratique illégale du chèque cassé. En Polynésie française, l'essentiel de la fraude a été la conséquence d'un nombre croissant de cas de perte ou de vol de chéquiers et de quelques virements frauduleux de gros montants émis à destination de l'Hexagone et de l'étranger. Le chèque est désormais le moyen de paiement scriptural le plus fraudé, il est donc vivement conseillé de suivre scrupuleusement les conseils de prudence relatifs à son usage. Ils sont rappelés dans le rapport sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux que l'IEOM vient de publier.

À retrouver en ligne sur [notre site internet](#)

Dans le cadre de sa mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux (cf. article L. 721-24 du Code monétaire et financier), l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publie annuellement un rapport sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux dans les trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna).

L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr